



16ème législature

Question N° : 376	De M. Bruno Bilde (Rassemblement National - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques		Ministère attributaire > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques
Rubrique >sports	Tête d'analyse >Violences au Stade de France	Analyse > Violences au Stade de France.
Question publiée au JO le : 26/07/2022 Réponse publiée au JO le : 14/02/2023 page : 1513		

Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur les violences au Stade de France. Le 28 mai 2022, on a pu assister, lors de la finale de football de la Ligue des Champions entre le Real Madrid et Liverpool à un chaos sans précédents aux abords du Stade de France comme le rapporte un article de France 24 du 29 mai 2022 : « Supporteurs pourchassés ou perchés sur les grilles, recours au gaz lacrymogène. Spectateurs et commentateurs ont été choqués par les heurts entre supporteurs et forces de l'ordre ». C'est un fiasco total de la France dans l'organisation d'un évènement international, alors que le pays doit accueillir les jeux Olympiques en 2024. Sachant que Paris et sa banlieue, mais aussi Bordeaux, Nantes, Lyon, Saint-Etienne, Nice, Marseille accueilleront dans le cadre de ces jeux plusieurs manifestations sportives, athlètes et supporteurs de tout pays, il lui demande si elle peut assurer que les moyens entrepris pour la sécurité des citoyens seront suffisants et dire quels dispositifs seront mis en place tout au long de ces évènements afin de ne pas, une fois de plus, ridiculiser la France aux yeux du monde.

Texte de la réponse

Depuis 2018, l'État a engagé un travail approfondi afin de préparer le déroulement des jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 dans les meilleures conditions. Afin de traiter de façon cohérente les différents enjeux et d'optimiser la mise en œuvre coordonnée des moyens, la concertation est étroite entre l'ensemble des parties prenantes : organisateurs, ministères et collectivités concernés. Les incidents du 28 mai 2022 ont donné lieu à un rapport du DIGES formulant plusieurs préconisations qui ont été prises en compte. Au sein d'un comité ministériel qui se réunit tous les mois pour orienter la mobilisation de tous ses services, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques est en lien constant avec le ministre de l'intérieur et des outre-mer pour mener un travail préparatoire animé par le coordinateur national pour la sécurité des JOP, en liaison avec le délégué interministériel aux jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP). Ce travail stratégique actif repose sur plusieurs groupes de travail. Il est complété par une planification opérationnelle. Pour cela, l'ensemble des préfets sont mobilisés. Une feuille de route précise leur a été donnée. Le Président de la République les a également réunis le 15 septembre et les a sensibilisés aux enjeux de la préparation des jeux dans les territoires. Ce travail se fonde sur des comités de pilotage réunissant dans les départements principalement concernés les acteurs locaux, au premier rang desquels les collectivités territoriales, et l'organisateur autour du préfet. C'est dans ces comités que sont notamment traitées, site par site, la sécurisation de chacun d'entre eux et de leurs abords, la question essentielle du lien entre sécurité et mobilité, et les mesures préventives pour la bonne gestion des différents flux et leur sécurité. Il a été demandé aux préfets de préparer bien en amont des jeux des plans de prévention et de lutte contre la

délinquance autour des sites et lieux qui seront liés aux jeux ainsi que dans les transports en commun. En outre, une vigilance particulière est prêtée aux conditions d'accès aux sites officiels mises en place par les organisateurs, que ce soit par accréditation ou billet, qui sera électronique. La sécurité des JOP relève également de la responsabilité de l'organisateur, compétent notamment quant aux accès et à l'intérieur des sites de compétition. Un protocole de répartition des responsabilités a été signé entre l'État et Paris 2024 le 12 janvier 2021 et, conformément au calendrier déterminé, une actualisation de ce document est lancée en ce début d'année 2023. Plus globalement, un plan d'action est mis en œuvre afin de rehausser les capacités en sécurité publique et privée nécessaires pour ces événements exceptionnels, dans un esprit de continuum de sécurité et d'innovation afin d'optimiser le recours aux différentes ressources existantes, et qui vont monter en puissance, notamment grâce aux perspectives ouvertes par la LOPMI. Des dispositions exceptionnelles seront prises pour mobiliser tous les moyens disponibles afin de consolider l'effort de l'État pour que ces grands événements sportifs aient lieu dans des conditions à la fois festives et de sécurité optimale. Une attention particulière est portée à la filière de la sécurité privée pour favoriser sa contribution à la hauteur des exigences de ces grands rendez-vous. Les initiatives prises par l'État sur le plan juridique, budgétaire et d'activation du vivier existant des titulaires de la carte professionnelle comme d'élargissement de celui-ci, doivent venir en complément des efforts de la filière pour se rendre plus attractive et de ceux des organisateurs pour mieux l'impliquer dans leurs événements.